



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLINES-LEZ-RACHES**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 janvier 2023, suite à la convocation du 24 janvier 2023, en salle des mariages, sous la présidence de Madame Annie GOUPIL, Maire.

**Etaient présents** : MM. Annie GOUPIL, Annie MONNIER, Jean-Paul COPIN, Simon LESUR, Fanny CHRETIEN, Philippe MARTIN, Philippe POLLET, Annie BUTRUILLE, Jean-Marie TRICOT, Pierre DHINAUT, Nicole ROGER, Pierrette LOQUET, Pierre DESCATOIRE, Christelle LAMBERT, Jimmy JAWOROWSKI, Jérôme DENEUVILLERS, Charafa BEN LEBSIR, Noëllie RAPISARDA, Jennifer LETOT, Jean-Jacques MARTINACHE, Betty CAREJE, Stanis TERESIAK, Georges POT

**Etaient excusées** :

Muriel DOUDOK, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Annie MONNIER  
Carine OLEJNICZAK, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Annie GOUPIL  
Séverine TATENCLOUX, conseillère municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul COPIN

**Etaient absents** : Yves FAUQUETTE, Sylvie LOWYS, Christophe DUMOULIN

<b><u>Nombre de conseillers</u></b> :	En exercice :	29
	Présents :	23
	Excusées :	3
	Absents :	3

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Fanny CHRETIEN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Objet : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 270 du code électoral – loi N° 82-974 du 19 novembre qui dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,
- Suite à la lettre de démission de Monsieur Jean-Michel MONTOIS, conseiller municipal, reçue en mairie le 6 janvier 2023 et au courrier d'information adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Douai en date du 11 janvier 2023, il convient d'installer Monsieur Georges POT, candidat venant immédiatement après Monsieur Jean- Michel MONTOIS sur la liste « Agir durablement pour bien vivre ensemble ».

Monsieur Georges POT inscrit sur la liste « Agir durablement pour bien vivre ensemble » est nommé conseiller municipal et immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance  
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

**Signé**

Fanny CHRETIEN



Le Maire,

**Signé**

Annie GOUPIL